

Déclaration

95/57

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES KANTIENNES
DE LANGUE FRANÇAISE**

**OTTAWA (Ontario)
Le 4 octobre 1995**



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Monsieur Hamelin, Monsieur Laberge, Monsieur Ferrari, distingués invités, mesdames et messieurs,

Je tiens à remercier la faculté de philosophie de l'Université d'Ottawa pour cette aimable invitation. Je tiens aussi à remercier l'Université d'Ottawa de tenir ce Congrès sur « Kant, la paix et les Nations Unies » qui s'inscrit bien dans la série des célébrations commémorant la création de l'Organisation des Nations Unies [ONU].

Il convenait bien, en effet, que ce Congrès consacré à Kant reçoive la sanction officielle du Comité canadien pour le cinquantenaire des Nations Unies. Nous devons profiter de ces célébrations pour saluer ce visionnaire qui a mis de l'avant l'idée de la paix mondiale fondée sur l'existence d'institutions internationales, de règles et de principes universels.

Il serait intéressant de savoir à quel point son essai sur *La Paix perpétuelle*, dont nous célébrons le bicentenaire, a influencé Woodrow Wilson lorsque ce dernier proposa la création de la Société des Nations en 1918. Franklin Roosevelt et Winston Churchill avaient-ils Kant à l'esprit lors de leurs discussions, 25 ans plus tard, sur la nécessité de créer une Organisation des Nations Unies?

Nous savons aujourd'hui que les idées de Kant ne tiennent pas de la simple utopie, même si l'ONU que nous connaissons ne correspond pas exactement à la fédération des nations qu'imaginait Kant.

Cependant, l'impératif sur lequel insistait le philosophe de soumettre les relations internationales au droit et à la morale est celui qui justifie l'existence même de l'Organisation des Nations Unies de nos jours. En effet, la maxime de Kant « la politique doit plier le genou devant le droit », n'a rien perdu de sa pertinence.

En cette année du 50^e anniversaire de l'ONU, je pense que nous avons tous le devoir d'entreprendre un exercice de réflexion sur la paix et l'Organisation des Nations Unies.

Je pense que ce travail de réflexion, pour le Canada, devrait s'appuyer sur la riche histoire de notre pays au service de la paix et de l'ONU. C'est une histoire dont nous pouvons être fiers. Permettez-moi donc de parler brièvement de quelques Canadiens qui se sont distingués au service de la paix depuis la création des Nations Unies.

Les Canadiens au service de la paix

Les opérations de maintien de la paix sont sans doute l'aspect le plus visible, ou médiatique, du travail de l'ONU. Il y a là, je pense, une certaine ironie, puisque rien dans la Charte des Nations Unies ne traite du maintien de la paix.

Pourtant, c'est grâce à la détermination et à la vision d'un Canadien, mon illustre prédécesseur Lester B. Pearson, qu'est née la première force de maintien de la paix en 1956, et pour laquelle il s'est vu décerné le Prix Nobel de la paix. Si le nom de M. Pearson est reconnu et sa contribution à l'ONU célébrée à travers le Canada, il n'était pas le premier Canadien à s'être distingué au service de la paix et des Nations Unies.

En effet, la première ébauche de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 a été rédigée par un Canadien, le regretté John Humphrey. Sa contribution aux Nations Unies ne s'arrête pas là, bien au contraire.

Pendant près de 20 ans, John Humphrey s'est consacré à appliquer et à promouvoir les principes énoncés dans la Déclaration en travaillant au Secrétariat des Nations Unies, puis en enseignant à l'Université McGill. Au fait, la Déclaration universelle ne reflète-t-elle pas la pensée de Kant? Kant nous dit dans son essai que « le droit de l'homme doit être tenu pour sacré ». N'est-ce pas là le principe même de la Déclaration?

Le travail de John Humphrey a inspiré de nombreux Canadiens et bien d'autres encore dans leurs efforts pour enchâsser les droits fondamentaux de la personne, comme le prouve la récente Plate-forme d'action adoptée lors de la Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing. Pensons aussi aux documents issus de la Conférence du Caire sur la population et le développement et de la Conférence de Copenhague sur le développement humain et social.

Il y a une autre conférence des Nations Unies à laquelle le nom d'un Canadien est, cette fois-ci, étroitement associé; celle de Stockholm en 1972. Cette Conférence sur l'environnement humain a été convoquée en réponse aux menaces environnementales qui pesaient déjà à l'époque. L'ONU a demandé à Maurice Strong de présider cette Conférence. Par la suite, M. Strong est devenu le premier directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'ONU a reconnu les talents et le dévouement de M. Strong puisque 20 ans plus tard elle lui demandait de présider au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro.

Les grands progrès que l'humanité a réalisés au cours des 50 dernières années, sur le plan du développement humain notamment, sont dus en grande partie au travail des agences spécialisées de l'ONU. Je pense en particulier à l'Organisation mondiale de la santé, créée en 1948, et dont le premier directeur général était le sous-ministre de la Santé du Canada de l'époque, le D^r Brock Chisholm.

Tous ces Canadiens avaient un objectif commun, un objectif des plus simples : construire un monde meilleur en mettant en oeuvre la Charte de l'ONU, laquelle exprime la volonté des peuples des

Nations Unies de s'employer à favoriser l'avancement de l'humanité. C'est ce même objectif qui motive aujourd'hui tous les casques bleus canadiens au service de l'ONU aux quatre coins du monde.

Le Canada au service des Nations Unies

Le travail de réflexion dont je parlais il y a quelques instants ne doit pas se limiter à célébrer le travail passé. Nous devons être sensibles aux critiques dont fait l'objet l'Organisation et apprendre des échecs récents qu'elle a subis. Le Canada pose le principe que la communauté internationale est résolue à atteindre les buts de la Charte et voit dans l'ONU un des meilleurs instruments pour régler les problèmes mondiaux.

La pertinence des Nations Unies a récemment été illustrée par la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération nucléaire et par le ferme engagement des leaders du G-7 et de la Russie pris lors du Sommet de Halifax envers le système onusien d'institutions internationales et leurs propositions pour le revitaliser.

Le message que lancent les grandes capitales du monde est clair : nous devons profiter de cet anniversaire pour confirmer et renouveler notre engagement à l'égard de l'ONU. Ce n'est que d'un engagement renouvelé que viendra la volonté de réforme.

La vision qui doit nous guider pour les 50 prochaines années doit puiser son inspiration dans les paroles, si justes, du Préambule de la Charte des Nations Unies : *Nous peuples des Nations Unies*. C'est pour eux qu'existe l'ONU et pour eux que nous, gouvernements, devons travailler. Nos efforts doivent avoir pour but non seulement d'assurer la sécurité humaine, mais aussi la réalisation de cette sécurité fondée sur la liberté de tous les peuples de vivre en paix, libérés de la peur, libérés de la misère, libérés de l'injustice, libérés de l'inégalité et libérés de l'ignorance.

Le Canada croit fermement que la poursuite de cet objectif repose sur trois éléments fondamentaux : empêcher les conflits, réagir rapidement quand un conflit éclate et appuyer en permanence les efforts d'édification de la paix.

Si nous voulons que l'ONU s'adapte à un monde en changement, si nous voulons rétablir la confiance à son égard, il faut alors tirer la leçon des échecs essuyés en Bosnie, en Somalie et au Rwanda, et s'appuyer sur les succès remportés au Cambodge, en Namibie et au Salvador.

La plupart des outils de la diplomatie préventive sont déjà entre les mains de l'ONU : des programmes de développement économique aux offices de médiation, en passant par les enquêtes sur les

violations de droits de la personne et les accords relatifs à la limitation des armements. À prime abord, ces éléments ont peu en commun. Cependant, conjugués entre eux ils contribuent tous à prévenir les conflits. Par exemple, l'expérience que nous avons vécue récemment dans l'ancienne Yougoslavie et au Rwanda met en relief les liens qui existent entre la sécurité et les droits de la personne. Les nombreux mécanismes onusiens de défense des droits de la personne produisent une abondance d'information qui pourrait nous aider à repérer et à comprendre les domaines de conflits potentiels.

Les efforts entrepris sur le front de la diplomatie préventive doivent absolument être accompagnés par des efforts semblables dans le domaine de l'intervention rapide. Le Canada compte mettre à profit sa longue expérience au chapitre du maintien de la paix pour aider l'ONU à améliorer sa capacité d'intervention rapide. Les événements tragiques survenus au Rwanda nous ont tous forcés à nous poser de sérieuses questions. En effet, est-ce normal que le Canada ait été le seul pays à assurer un pont aérien sur Kigali pendant trois semaines alors que le secrétaire général des Nations Unies tentait de mettre sur pied une mission des Nations Unies? Une intervention rapide et mesurée de la part des Nations Unies n'aurait-elle pas sauvé la vie de milliers d'individus, hommes, femmes et enfants?

Ce sont ces questions, et bien d'autres encore, qui ont poussé notre pays à entreprendre une étude sur les façons d'améliorer la capacité des Nations Unies à intervenir rapidement. J'ai eu l'honneur de déposer les résultats de notre étude à l'Assemblée générale des Nations Unies la semaine dernière à New York. Nous y dégageons trois grands principes qui devraient guider l'ONU dans ses efforts afin de se doter d'une véritable force d'intervention rapide.

Premièrement, nous insistons sur la nécessité absolue de bien préparer une mission. C'est pour cela que nous proposons la création d'un état-major opérationnel. Ce dernier serait chargé des préparatifs préliminaires, dont l'exécution est cruciale pour le succès d'une réaction rapide.

Deuxièmement, l'ONU doit pouvoir compter en tout temps sur des forces en attente mises à sa disposition par des États membres à la suite d'arrangements conclus avec eux au préalable.

Troisièmement, nous pensons qu'il est essentiel de maintenir et même d'améliorer la formation de ces forces, d'améliorer l'efficacité de la logistique et des transports mais aussi d'améliorer les activités de planification de l'ensemble du système onusien.

Cette force multifonctionnelle, qui compterait jusqu'à 5 000 civils et militaires des États membres, serait déployée

rapidement avec l'autorisation du Conseil de sécurité. Bien évidemment, une fois déployée elle serait toujours sous le commandement de l'état-major opérationnel.

Nous devons rétablir la confiance de la communauté internationale à l'égard des Nations Unies et sa capacité à réagir rapidement aux crises. Je pense que ces recommandations y contribueront. À condition évidemment qu'elles soient suivies.

La semaine dernière, lors de mon passage à New York, j'ai eu des discussions avec des collègues étrangers qui partagent nos préoccupations sur cette question. Nous nous sommes réunis pour discuter d'une approche commune et je pense que le degré de coopération qui existe entre nous est encourageant.

La paix, cependant, ne se construit pas uniquement à partir de la diplomatie préventive. Elle n'est pas garantie par la seule intervention rapide. La paix est un ensemble complexe qui s'édifie progressivement. Son véritable fondement c'est la sécurité humaine.

En préparant le récent Sommet du G-7 à Halifax, le Canada a pu encourager une discussion sur le rôle des Institutions financières internationales dans le développement humain. Il est clair que les interventions et les programmes du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale doivent être mieux coordonnées et leurs conséquences sur les individus davantage mesurées.

La récente série de conférences mondiales de l'ONU consacrées aux domaines économique et social ont permis de tracer le portrait général d'un développement durable qui établit un équilibre entre les priorités économiques et sociales afin d'accroître le bien-être de l'humanité. L'élan créé par les conférences du Caire, de Copenhague et de Beijing nous prouve que l'ONU est capable de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'accords internationaux sur les buts du développement, dans la défense des valeurs fondamentales et dans la satisfaction des besoins humanitaires et de développement.

Notre priorité devrait être le développement durable axé sur la personne. Il faut carrément mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et l'intégration des pays les plus pauvres à l'économie mondiale.

L'écart croissant entre riches et pauvres est la plus grande menace à la paix que nous connaissons. C'est une situation inacceptable à laquelle il faut remédier. Il ne peut y avoir de paix quand la richesse devient obscène, lorsqu'elle se juxtapose à une pauvreté abjecte. Mais aucun pays, ni même un groupe de pays, ne pourra parvenir seul à des résultats pour l'ensemble de

la planète. C'est un effort véritablement universel que nous devons entreprendre.

J'aimerais insister sur le fait que les trois éléments dont je viens de parler, c'est-à-dire la diplomatie préventive, la réaction rapide et l'édification de la paix, se renforcent mutuellement. Pour que chacun d'eux porte fruit, les États membres de l'ONU doivent leur accorder une importance égale.

L'Organisation des Nations Unies est la pierre angulaire de notre politique étrangère. Ses valeurs et ses idéaux correspondent à ceux qui ont forgé notre identité en tant que Canadiens - respect, ouverture, coopération, dialogue. Ainsi, je suis confiant que dans 50 ans, mon successeur pourra lui aussi rendre hommage à bien d'autres Canadiens et Canadiennes qui se seront distingués au service de la paix et des Nations Unies.

Merci.